
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Réunion régulière

Date : le jeudi 25 avril 2019
Heure : 11 h 30
Endroit : Salon Sportex

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Adoption de l'ordre du jour (annexe A1)

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 février 2019 (annexe B1)
B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 28 février 2019
B2.a Politique à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface sur le casier judiciaire et les Mauvais traitements (annexe B2.a)

Section C : CABINET DU RECTEUR

- C1. Rapport du recteur (annexe C1)
C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (rapport oral)

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au secrétaire du Sénat (sdorge@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences (aucun rapport)
F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles (annexe F2)
F3. École technique et professionnelle (annexe F3)
F4. École des sciences infirmières et des études de la santé (annexe F4)
F5. Division de l'éducation permanente et Service de perfectionnement linguistique (annexe F5)
F6. Bureau de développement et des communications (aucun rapport)
F7. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)

Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction (aucun rapport)
G2. Comité d'étude des cours et des programmes (aucun rapport)
G3. Comité de la bibliothèque (aucun rapport)
G4. Comité d'appel (annexe G4)
G5. Comité de mérite (annexe G5)
G6. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche (rapport oral)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Rapport de la rencontre du 26 mars 2019 (annexe H1)

Section I : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

I1. Aucun rapport.

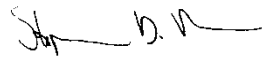
Section J : AFFAIRES NOUVELLES

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

K1. La prochaine rencontre régulière du Sénat aura lieu le **jeudi 23 mai 2019** à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le secrétaire général,



Stéphane Dorge

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 28 février 2019 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présents : Hélène Archambault, Maria Fernanda Arentsen, Jacob Atangana-Abé, Louise Ayotte-Zaretski, Anne-Marie Bernier, Sylvie Berthelot-Dilk, René Bouchard, Nicolas Bouffard, Alexandre Brassard, Antoine Cantin-Brault, Aileen Clark, Gabor Csepregi, Mélanie Cwikla, Peter Dorrington, Daniel Gagné, Florette Giasson, Blandine Kapita Kama, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cheikh Ousmane Ben Youssouf Marega, Anne-Marie Maupertuis, Léna Diamé Ndiaye, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Geneviève Roy-Wsiaki, Chantal Saint-Pierre, Anne Séchin, Beydi Traoré, Darcelle Vigier, Joanne Vinet, Christian Violy, Jean Vouillon, Faïçal Zellama

Absences : Saïd Bouthaïm, Stéfan Delaquis, Stéphane Dorge, Jeff Leclerc, Imane Marrakchi, Paul Morris, Ange-Kévin Nangoh, Christian Perron, Louis St-Cyr, Angelica Vilorio

Secrétaire d'assemblée : Chantal Beaulieu

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0219-1 **PROPOSITION** : Faïçal Zellama / Hélène Archambault

Que l'ordre du jour de la rencontre du Sénat en date du 28 février 2019 soit adopté tel que modifié en retirant l'horaire des cours d'intersession 2019 de la Faculté des arts et la Faculté des sciences et l'horaire des cours d'intersession 2019 de l'École technique et professionnelle et en ajoutant les points J1. Horaire des cours d'intersession commun 2019 pour l'ESIES, l'ETP et la FAFS et J2. Retraite et renouvellement.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2019

SÉNAT-0219-2 **PROPOSITION** : Christian Violy / Carmen Roberge

Que le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2019 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2019

G2. Le Bureau des gouverneurs a adopté la proposition de créer un *Baccalauréat ès arts spécialisé* avec double majeure avancée, telle que soumise par la Faculté des arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2019, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et du ministère de l'Éducation et de la Formation, et sous réserve des ressources disponibles.

Section C : CABINET DU RECTEUR

- C1. Rapport du recteur
Le rapport oral du recteur porte sur les points suivants :
- Comité de travail pour la planification stratégique;
- Journée Bell Cause pour la cause;
- Formation sur les compétences interculturelles offerte à l'équipe de direction;
- Rencontre avec la directrice de la Fondation Pierre Elliott Trudeau.
- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente brièvement son rapport.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Aucun point à discuter.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences
Rapport reçu à titre d'information. Le doyen félicite les professeurs Patrick Noël, Mireille St-Vincent et Christian Violy qui viennent d'obtenir leur permanence.
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Rapport reçu à titre d'information.

SÉNAT-0219-3 PROPOSITION : Claudine Lupien / Faïçal Zellama

Que le Sénat adopte l'horaire des cours d'intersession et d'été 2019 de la Faculté d'éducation et des études professionnelles tel que présenté, sous réserve d'inscriptions suffisantes, de ressources financières disponibles.

ADOPTÉE

- F3. École technique et professionnelle
Rapport oral de la directrice. Elle félicite les professeurs Saïd Bouthaïm et Erin Vandale qui viennent d'obtenir leur permanence.
- F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Rapport reçu à titre d'information.
- F5. Division de l'éducation permanente
Rapport oral de la directrice.
- F6. Bureau de développement et des communications (aucun rapport)
- F7. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)

Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction

SÉNAT-0219-4 PROPOSITION : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte les modifications proposées à la *Politique sur le casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des étudiantes et des étudiants de l'Université de Saint-Boniface*, telles que présentées.

PROPOSITION RETIRÉE

La proposition est retirée et l'item sera rapporté à la rencontre du 25 avril 2019.

- G2. Comité d'étude des cours et des programmes
- SÉNAT-0219-5** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Alexandre Brassard
Que le Sénat adopte la proposition de modification de *la Maîtrise ès arts en études canadiennes*, telle que soumise par la Faculté des arts et la Faculté des sciences pour mise en vigueur en septembre 2019, sous réserve de ressources disponibles et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- ADOPTÉE
- SÉNAT-0219-6** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla
Que le Sénat adopte la proposition de modification du *Règlement sur l'assiduité aux cours*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur en septembre 2019.
- ADOPTÉE
- SÉNAT-0219-7** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla
Que le Sénat adopte la proposition de modification du *Règlement sur le seuil de rendement*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur en septembre 2019.
- ADOPTÉE
- SÉNAT-0219-8** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Hélène Archambault
Que le Sénat adopte la proposition de modification des cours AD 1011 *Entreprises et société*, AD 1021 *Droit commercial*, AD 1061 *Micro-économie*, AD 1071 *Macro-économie*, AD 2111 *Comportement organisationnel*, AN 106 *Anglais langue seconde I*, AN 107 *Anglais langue seconde II*, AN 108 *Advanced English Practice*, CO 1041 *Introduction à la comptabilité*, MK 1011 *Marketing*, TO 2091 *Vente d'expériences touristiques*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur en septembre 2019 sous réserve de ressources disponibles.
- ADOPTÉE
- SÉNAT-0219-9** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Cheikh Ousmane Ben Youssouf Marega
Que le Sénat adopte la proposition de suppression des cours AI 211 *Séminaire de préparation à l'emploi*, AN 204 *Business Communication*, CC 201 *Correspondance commerciale I*, CC 202 *Correspondance commerciale II*, DT 203 *Éditique*, DT 205 *Traitement de texte I*, DT 206 *Traitement de texte II*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur en septembre 2019 sous réserve des ressources disponibles.
- ADOPTÉE
- SÉNAT-0219-10** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Hélène Archambault
Que le Sénat adopte la proposition de modification des cours DE 111 *Développement de l'enfant I (jusqu'à 2 ans)*, DE 112 *Développement de l'enfant II (2 à 5 ans)*, DE 205 *Développement de l'enfant III (5 à 12 ans)*, PP 102 *Français I*, PP 103 *Français II*, PR 115 *Introduction aux services de garde du Manitoba*, PR 220 *Soutien du développement langagier des enfants*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur en septembre 2019 sous réserve de ressources disponibles.
- ADOPTÉE

SÉNAT-0219-11 PROPOSITION : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte la proposition d'ajout des cours CE 202 *Création d'environnements enrichissants* (Hiver 2020), CJ 101 *Jeu I – Introduction au jeu et à la planification* (Automne 2019), CJ 102 *Jeu II – L'expression créative et l'enfant* (Automne 2019), CJ 201 *Jeu III – Pensée scientifique de l'enfant* (Automne 2020), CJ 202 *Jeu IV – Littératie en jeune enfance* (Hiver 2020), CS 101 *Curriculum et soins des enfants en pouponnière* (Automne 2019), CS 102 *Curriculum et soins des enfants d'âge préscolaire* (Hiver 2020), CS 201 *Curriculum et soins des enfants d'âge scolaire* (Automne 2019), DP 101 *Développement professionnel I* (Hiver 2020), DP 202 *Développement professionnel II* (Hiver 2020), DR 102 *Développement des relations et orientation du comportement I* (Hiver 2020), DR 201 *Développement des relations et orientation du comportement II* (Automne 2019), FA 203 *L'enfant en contexte familial* (Automne 2020), PA 202 *Partenariats en éducation de la jeune enfance* (Hiver 2021), PE 201 *Planification pluridisciplinaire d'un programme éducatif en service de garde* (Hiver 2021), PI 102 *Pratique inclusive I – Les fondements de la diversité et de l'inclusion* (Automne 2019), PI 204 *Pratique inclusive II – L'inclusion des enfants ayant besoin de soutien additionnel* (Hiver 2020), SB 101 *Santé, bien-être et littératie physique* (Automne 2019), SB 202 *Santé, bien-être et alimentation* (Automne 2019), ST 101 *Stage I* (Automne 2019), ST 102 *Stage II* (Hiver 2020), ST 201 *Stage III* (Automne 2019), ST 202 *Stage IV* (Hiver 2020), telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur selon les sessions indiquées entre parenthèses et sous réserve de ressources disponibles.

ADOPTÉE

SÉNAT-0219-12 PROPOSITION : Peter Dorrington / Joanne Vinet

Que le Sénat adopte la proposition de suppression des cours AI 111 *Séminaire I - stage en pouponnière* (Automne 2019), AI 112 *Séminaire II - Stage préscolaire* (Automne 2019), AI 221 *Séminaire III - Stage scolaire* (Automne 2019), AI 222 *Séminaire IV - Stage de consolidation* (Automne 2019), DS 103 *Soutien de l'intelligence émotionnelle chez l'enfant I* (Automne 2019), DS 203 *Soutien de l'intelligence émotionnelle chez l'enfant II* (Hiver 2020), EX 202 *L'enfant en situations particulières* (Automne 2020), FA 201 *Famille d'aujourd'hui* (Automne 2020), FA 205 *Partenariat et communication avec les familles* (Automne 2020), GE 103 *Curriculum d'apprentissage et de soins des enfants en pouponnière* (Automne 2019), GE 104 *Curriculum d'apprentissage et de soins des enfants au préscolaire* (Automne 2019), GE 206 *Curriculum d'apprentissage et de soins des enfants scolaire* (Automne 2020), PI 201 *Pratiques inclusives I* (Automne 2020), PI 202 *Pratiques inclusives II* (Automne 2020), PM 111 *Stage : garde en pouponnière* (Automne 2019), PM 112 *Stage : garde en milieu préscolaire* (Automne 2019), PM 221 *Stage : garde en milieu scolaire* (Automne 2019), PM 222 *Stage de consolidation* (Automne 2019), PP 100 *Développement personnel* (Automne 2019), PP 200 *Développement professionnel* (Automne 2020), PR 116 *Le jeu de l'enfant I* (Automne 2019), PR 117 *L'expression créative et l'enfant* (Automne 2019), PR 218 *Le jeu de l'enfant II* (Automne 2020), PR 219 *Pensée logique de l'enfant* (Automne 2020), PR 221 *Littératie en jeune enfance* (Hiver 2021), SN 101 *Santé et sécurité* (Automne 2019), SN 205 *Alimentation, nutrition, et bien-être physique de l'enfant* (Automne 2020), telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur selon les sessions indiquées entre parenthèses et sous réserve de ressources disponibles.

ADOPTÉE

SÉNAT-0219-13 PROPOSITION : Peter Dorrington / Moses Nyongwa
Que le Sénat adopte la proposition de la modification du *Diplôme en Éducation de la jeune enfance – programme régulier*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur en septembre 2019 sous réserve de ressources disponibles.

ADOPTÉE

SÉNAT-0219-14 PROPOSITION : Peter Dorrington / Hélène Archambault
Que le Sénat adopte la proposition de la création du *Diplôme en Éducation de la jeune enfance – milieu de travail*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle pour mise en vigueur en septembre 2019 sous réserve de ressources disponibles et sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

SÉNAT-0219-15 PROPOSITION : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla
Que le Sénat adopte le calendrier régissant l'évaluation des programmes d'études en date de janvier 2019.

ADOPTÉE

- G3. Comité de la bibliothèque
Rapport reçu à titre d'information.
- G4. Comité d'appel
Rapport reçu à titre d'information.
- G5. Comité de mérite (aucun rapport)
- G6. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche (aucun rapport)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS
H1. Aucun rapport.

Section I : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA
I1. Aucun rapport.

Section J : AFFAIRES NOUVELLES
J1. Horaire des cours d'intersession commun 2019 pour l'ESIES, l'ETP et la FAFS.

SÉNAT-0219-16 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Mélanie Cwikla
Que le Sénat adopte l'horaire des cours d'intersession commun 2019 de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, de l'École technique et professionnelle et de la Faculté d'éducation et des études professionnelles tel que présenté, sous réserve d'inscriptions suffisantes, de ressources financières disponibles.

ADOPTÉE

- J2. Retraite et renouvellement
Le professeur Patrick Noël demande pourquoi un poste de professeur à la FAFS a été renouvelé comme poste permanent et un autre poste de professeur à la FÉÉP a seulement été renouvelé à terme d'un an. Le recteur explique que la décision a été prise selon le nombre d'étudiants inscrits aux cours. Il indique aussi que le doyen de la FÉÉP avait deux options : 1) attendre le dépôt du budget provincial pour voir à la possibilité d'annoncer le poste permanent ou 2) annoncer le poste pour un terme d'un an immédiatement.

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

K1. La prochaine réunion du Sénat aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

Carmen Roberge propose la levée de la séance à 12 h 19.

Le secrétaire général,

Stéphane Dorge

Politique à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface sur le Casier judiciaire et les Mauvais traitements



JANVIER 2019

Adoptée par le Conseil de la Faculté d'éducation le 13 janvier 2006.

Adoptée par le Comité d'étude de cours et de programmes le 10 mars 2006.

Adoptée par le Conseil de direction des études le 23 mars 2006.

Révisée et adoptée par le Conseil de direction des études le 24 mai 2012.

Révisée et adoptée par le Sénat le 25 juin 2015.

Révisée et adoptée par le Sénat le 25 avril 2019.

Table des matières

Introduction	1
A. Comment obtenir les relevés officiels obligatoires?	1
1) Relevé officiel de <i>Vérification du casier judiciaire</i> incluant <i>Secteur Vulnérable</i>	1
2) Relevé officiel de <i>Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants</i>	1
3) Relevé officiel de <i>Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes</i>	2
B. Où envoyer les documents?	2
C. Quelles sont les conséquences académiques de l'existence d'un casier judiciaire ou d'un registre de mauvais traitements?.....	3
1) Conséquences générales de l'existence d'un casier judiciaire.....	3
2) Conséquences de l'existence d'un casier judiciaire pour le programme Sciences infirmières	3
3) Conséquences du fait d'être inscrit au registre concernant les mauvais traitements aux enfants et/ou les mauvais traitements infligés aux adultes.....	4
D. Qui traite les questions découlant des vérifications et de la confidentialité des documents?	4
E. Quel est le mécanisme d'appel des décisions?	4
F. Quelle est mon obligation de divulguer?	4
G. Quelles sont les conséquences de refuser ou d'omettre de divulguer?	5
H. Qui siège au Comité de vérification du casier judiciaire?.....	5
I. Feuille de route de renseignements généraux.....	6
J. Annexe A (L'autodéclaration d'un casier judiciaire adulte ou d'un enregistrement au registre concernant les mauvais traitements)	7
K. Annexe B (Formulaire d'autodéclaration d'un casier judiciaire adulte ou d'enregistrement au registre concernant les mauvais traitements)	8
L. Renseignements supplémentaires	9

INTRODUCTION

Les facultés universitaires, l'École technique et professionnelle et l'École des sciences infirmières et des études de la santé de l'Université de Saint-Boniface ont la responsabilité de voir à ce que les candidates et candidats qui font une demande d'admission en 1^{re} année, ou qui s'inscrivent aux années subséquentes d'un programme d'études, puissent satisfaire aux exigences du programme. Pour les programmes ci-dessous, les étudiantes et étudiants font des stages pratiques ou cliniques et sont donc en contact direct avec des personnes vulnérables.

1. Baccalauréat en éducation (universitaire)
2. Baccalauréat en ~~service-travail~~ social (universitaire)
3. Certificat d'aide en soins de santé (ESIES)
4. Diplôme en éducation de la jeune enfance (ETP)
5. Baccalauréat en sciences infirmières (ESIES)
6. Diplôme en ~~soins infirmiers~~ sciences infirmières auxiliaires (ESIES)

À cet effet, les documents suivants doivent être remis avant qu'une étudiante ou qu'un étudiant puisse s'inscrire à un des programmes susmentionnés.

1. Relevé officiel de *Vérification du casier judiciaire* incluant *Secteur vulnérable*¹
2. Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants*
3. Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes*²

Les documents énumérés ci-dessus ne doivent pas remonter à plus de six (6) mois à compter de la date à laquelle ils sont soumis à l'Université.

A. COMMENT OBTENIR LES RELEVÉS OFFICIELS OBLIGATOIRES?

- 1) Relevé officiel de *Vérification du casier judiciaire (Criminal Record Check)* incluant *Secteur Vulnérable (Vulnerable Sector Check)*

Comment procéder?

Vous pouvez faire demande :

Records Compilation

245, rue Smith

Winnipeg, Manitoba

de téléphone : 204.986.6073

Site Web : <http://winnipeg.ca/police/pr/pic.stm#transcript>

Heures : Lundi au jeudi de 8 h 00 à 15 h 30

¹ Les frais établis par la Ville de Winnipeg pour l'obtention du Relevé officiel de *Vérification du casier judiciaire* incluant *Secteur Vulnérable* sont à la charge de l'étudiante ou de l'étudiant, ou de la candidate ou du candidat demandant l'admission.

² Seuls les programmes suivants exigent le Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes* : Certificat d'aide en soins de santé (ESIES); Baccalauréat en sciences infirmières (ESIES); Diplôme en sciences infirmières auxiliaires (ESIES).

- 2) Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants* (Child Abuse Registry Check)

Comment procéder?

Vous pouvez faire demande :

Child Abuse Registry Unit

Premier étage – 777, avenue Portage

Winnipeg, Manitoba

de téléphone : 204.945.6967

Site Web : <http://www.gov.mb.ca/fs/abuseregistries.fr.html>

Heures : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

- 3) Relevé officiel de *Vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes* (Adult Abuse Registry Check)

Comment procéder?

Vous pouvez faire demande :

Adult Abuse Registry Unit

Premier étage – 777, avenue Portage

Winnipeg, Manitoba

de téléphone : 204.945.6967

Site Web : <http://www.gov.mb.ca/fs/abuseregistries.fr.html>

Les documents énumérés ci-dessus ne doivent pas remonter à plus de six mois à compter de la date à laquelle ils sont soumis à l'Université. Consultez la politique à cet égard dans le site Web de l'Université.

B. OÙ ENVOYER LES DOCUMENTS?

Sur réception des relevés, les étudiantes et étudiants universitaires devront soit poster ou déposer en personne les copies originales seulement au :

Bureau de la Faculté d'éducation et des études professionnelles (bureau 1322B)

Université de Saint-Boniface

200, avenue de la Cathédrale

Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Sur réception des relevés, les étudiantes et étudiants de l'École technique et professionnelle devront soit poster ou déposer en personne les copies originales seulement au :

Bureau de l'École technique et professionnelle (bureau 1405)

Université de Saint-Boniface

200, avenue de la Cathédrale

Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Sur réception des relevés, les étudiantes et étudiants de l'École des sciences infirmières et des études de la santé devront soit poster ou déposer en personne les copies originales seulement au :

Bureau de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (bureau 1612)
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Veillez noter que la *Vérification du casier judiciaire* incluant *Secteur Vulnérable*, la *Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants* et la *Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes* sont obligatoires **avant d'être inscrit** au programme³.

Veillez envoyer sans faute les trois documents suivants :

1. La feuille de route de renseignements généraux
2. L'original du Relevé officiel de *Vérification du casier judiciaire* incluant *Secteur Vulnérable*
3. L'original du Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants*
4. Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes*

C. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ACADÉMIQUES DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE OU D'UN REGISTRE DE MAUVAIS TRAITEMENTS?

1) Conséquences générales de l'existence d'un casier judiciaire

Si vous avez un casier judiciaire, votre situation sera examinée par le Comité de vérification du casier judiciaire de l'Université de Saint-Boniface en fonction des conséquences indiquées. Le Comité de vérification du casier judiciaire décidera s'il peut vous permettre de suivre le programme en examinant les conséquences des condamnations en ce qui concerne :

- a) votre capacité de satisfaire aux exigences du programme;
- b) le mandat professionnel des programmes qui est, entre autres, de protéger le public.

Avant de prendre une décision, les aspects suivants seront examinés :

- i) la nature du contenu du casier judiciaire;
- ii) la période couverte par le casier judiciaire;
- iii) l'étendue du casier judiciaire et le nombre de condamnations;
- iv) l'état de votre casier judiciaire depuis que le délit a été commis;
- v) les règles relatives au pardon en vertu du *Code criminel* (Canada).

Dans le cas du programme de Sciences infirmières, les facteurs indiqués ci-dessous au point 2 seront également considérés lorsque le cas d'une candidate ou d'un candidat, d'une étudiante ou d'un étudiant ayant un casier judiciaire est examiné.

³ Seuls les programmes suivants exigent le Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes* : Certificat d'aide en soins de santé (ESIES); Baccalauréat en sciences infirmières (ESIES); Diplôme en sciences infirmières auxiliaires (ESIES).

2) Conséquences de l'existence d'un casier judiciaire pour le programme de Sciences infirmières

Les règlements d'application de la *Loi sur les infirmières* du Manitoba [alinéa 5(2)d)] exigent que toute personne qui demande à s'inscrire fournisse, s'il y a lieu :

« une déclaration de culpabilité relative à une infraction prévue par le Code criminel (Canada), la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada) ou la Loi sur les aliments et drogues (Canada) ». En conséquence, si vous avez été reconnu coupable d'une infraction de ce genre, il est possible que vous ne puissiez pas obtenir un permis d'exercer le métier d'infirmière ou d'infirmier autorisé, même si vous avez réussi vos études de sciences infirmières.

3) Conséquences du fait d'être inscrit au registre concernant les mauvais traitements aux enfants et/ou les mauvais traitements infligés aux adultes

Si votre nom figure sur le registre concernant les mauvais traitements aux enfants et/ou les mauvais traitements infligés aux adultes, vous ne pourrez pas vous inscrire aux programmes couverts par cette politique.

D. QUI TRAITE LES QUESTIONS DÉCOULANT DES VÉRIFICATIONS ET DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS?

1. Dans des circonstances normales, le secrétaire général ou son délégué est le seul membre du personnel qui a accès aux documents.
2. Si les documents sont conformes aux exigences de la politique, on indiquera que les documents ont été reçus et examinés, puis les originaux seront renvoyés à la candidate ou au candidat, ou à l'étudiante ou à l'étudiant. Aucune copie des documents n'est déposée dans le dossier étudiant.
3. Si le contenu des documents n'est pas conforme aux exigences de la politique, le secrétaire général ou son délégué convoquera le Comité de vérification du casier judiciaire de l'Université de Saint-Boniface qui examinera les documents et prendra une décision.
4. Les documents originaux seront renvoyés à la candidate ou au candidat, à l'étudiante ou à l'étudiant et aucune copie ne sera déposée dans le dossier étudiant. La décision du comité sera consignée dans un dossier désigné à cette fin au bureau du secrétaire général.

E. QUEL EST LE MÉCANISME D'APPEL DES DÉCISIONS?

On peut faire appel par écrit à une décision relative à certaines questions découlant d'une *Vérification du casier judiciaire* incluant *Secteur Vulnérable*, d'une *Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants* ou d'une *Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes* conformément au règlement académique de l'annuaire de l'Université de Saint-Boniface.

F. QUELLE EST MON OBLIGATION DE DIVULGUER?

Toute personne inscrite à un des programmes d'études identifiés a l'obligation de divulguer officiellement pendant la durée de son programme d'études toute accusation ou toute condamnation pour infraction criminelle, ou toute inscription au registre concernant les mauvais traitements. Les conséquences rattachées au refus ou même à l'omission de divulguer de telles informations sont énumérées dans la sous-partie « Conséquences du refus ou de l'omission de divulguer » de ce présent document.

Des renseignements concernant l'autodéclaration se trouvent à l'Annexe A. Le formulaire d'autodéclaration relatif au casier judiciaire, au registre concernant les mauvais traitements aux enfants et au registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes peut être obtenu au Bureau du registraire et se trouve aussi à l'Annexe B. Pour les étudiantes et étudiants inscrits à la Faculté d'éducation, le formulaire doit être rempli avant que l'inscription puisse se faire en première et en deuxième année.

Pour le programme Sciences infirmières, afin de pouvoir obtenir un permis d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier autorisé dans la province du Manitoba après avoir terminé une formation approuvée dans ce domaine, toute personne doit fournir, s'il y a lieu, au *College of Registered Nurses of Manitoba* (CRNM) « **une déclaration de culpabilité relative à une infraction prévue par le Code criminel (Canada), la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada) ou la Loi sur les aliments et drogues (Canada)** ». [Règlements d'application de la *Loi sur les infirmières* du Manitoba - alinéa 5(2)d)].

Pour le programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, afin de pouvoir obtenir un permis d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire dans la Province du Manitoba après avoir terminé une formation approuvée dans ce domaine, toute personne doit fournir, s'il y a lieu, à l'Ordre des infirmières auxiliaires « **une déclaration de culpabilité relative à une infraction prévue par le Code criminel (Canada), la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada), la Loi sur les aliments et drogues (Canada) ou une loi à caractère pénal d'une autorité législative de l'extérieur du Canada** ». [Règlements d'application de la *Loi sur les infirmières auxiliaires du Manitoba* – alinéa 7(2)d)].

G. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE REFUSER OU D'OMETTRE DE DIVULGUER?

1. Le refus de divulguer officiellement une accusation ou une condamnation pour infraction criminelle ou une inscription au registre concernant les mauvais traitements peut annuler l'admission d'une candidate ou d'un candidat. Si l'on découvre qu'une personne qui a été admise à un programme a omis de divulguer ce genre de renseignement, la situation de cette personne sera réexaminée par le Comité. Cet examen peut avoir pour conséquence le renvoi de la personne du programme.
2. L'omission de divulguer officiellement une accusation ou une condamnation pour infraction criminelle ou une inscription au registre concernant les mauvais traitements qui se seraient produites à n'importe quel moment après l'admission au programme et pendant la durée de celui-ci entraînera le réexamen de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, qui pourrait alors être renvoyé du programme.

H. QUI SIÈGE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE?

Les doyens des facultés universitaires **et de l'École des sciences infirmières et des études de la santé** et la direction de l'École technique et professionnelle siègent au comité ainsi que le registraire et le secrétaire général de l'USB.

Le comité de vérification du casier judiciaire peut, au besoin, faire appel à une expertise professionnelle externe.

FEUILLE DE ROUTE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
en ce qui concerne
la Vérification du casier judiciaire incluant Secteur Vulnérable,
la Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants
et la Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
_____ Code postal : _____
Téléphone (le jour) : _____ / (le soir) : _____
Courriel : _____

Programme pour lequel vous avez fait une demande d'admission ou auquel vous êtes déjà inscrite ou inscrit :

Année d'admission

Baccalauréat en éducation (universitaire) : _____
Baccalauréat en ~~service-travail~~ social (universitaire) : _____
Certificat d'Aide en soins de santé (ESIES) : _____
Diplôme en éducation de la jeune enfance (ETP) : _____
Baccalauréat en sciences infirmières (ESIES) : _____
Diplôme en ~~soins infirmiers~~ sciences infirmières auxiliaires (ESIES) : _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PIÈCES JOINTES	<i>Veillez cocher</i>	<i>Date de réception</i>	<i>Date du document</i>
L'original de la <i>Vérification du casier judiciaire</i> incluant <i>Secteur Vulnérable</i>			
L'original de la <i>Vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants</i>			
L'original de la <i>Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes</i> ⁴			
Formulaire d'autodéclaration à l'inscription en première année			
Formulaire d'autodéclaration aux années subséquentes du programme			

À conserver dans le dossier étudiant jusqu'à la fin du programme d'études.

⁴ Seuls les programmes suivants exigent le Relevé officiel de *Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes* : Certificat d'aide en soins de santé (ESIES); Baccalauréat en sciences infirmières (ESIES); Diplôme en sciences infirmières auxiliaires (ESIES).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

L'autodéclaration d'un casier judiciaire adulte ou d'un enregistrement au registre concernant les mauvais traitements

Pour le Baccalauréat en éducation, le ministère de l'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse exige que :

1. toute étudiante et tout étudiant inscrit à un programme d'éducation de premier cycle soit soumis à une vérification de ses antécédents judiciaires en ce qui concerne les condamnations criminelles subies pendant sa vie adulte (suite à une violation du *Code criminel*, de la *Loi sur les stupéfiants* et de la *Loi sur les aliments et drogues*).
2. toute finissante et tout finissant en éducation soit soumis à une vérification de son casier judiciaire dans le cadre du processus d'obtention du diplôme.

Veillez noter que toute étudiante et tout étudiant doit soumettre une vérification du casier judiciaire incluant Secteur Vulnérable et une vérification du registre concernant les mauvais traitements aux enfants avant d'être inscrit aux programmes d'études comme il figure dans l'« Introduction » à la page 1 du présent document. Toute étudiante ou tout étudiant doit soumettre une autodéclaration lors de l'inscription au programme en première année et également en deuxième année.

Veillez tenir compte des renseignements pertinents ci-dessous :

1. Seuls les casiers judiciaires adultes doivent être déclarés.
2. Si une personne signe une autodéclaration de ses accusations ou condamnations criminelles antérieures, cela ne signifie pas nécessairement qu'elle ne sera pas inscrite à son programme d'études. Les décisions quant aux casiers judiciaires seront prises par le Comité de vérification du casier judiciaire. Cependant, les personnes faisant une demande d'admission à un programme d'études à l'Université et les finissants et finissantes dont les condamnations criminelles indiquent qu'elles pourraient **constituer un danger à la sécurité et au bien-être des enfants et du personnel de l'école** se verraient refuser leur admission ou leur diplôme, selon le cas.
3. L'information susmentionnée sera traitée par le registraire de l'Université en toute confidentialité. De plus, on n'en fera aucune mention dans votre dossier étudiant permanent, et le personnel enseignant n'en sera pas avisé.
4. Le Comité de vérification du casier judiciaire peut exiger une vérification du casier judiciaire de toute personne à qui l'admission a été accordée, à condition qu'il y ait une raison valable. (Le cas échéant, des renseignements supplémentaires concernant ce processus seront fournis.)
5. On annulera l'admission de toute personne qui ne divulgue pas son casier judiciaire ou l'état de son registre concernant les mauvais traitements. Dans certains cas, cette personne pourrait même être expulsée immédiatement du programme d'études.
6. La Faculté d'éducation n'est pas responsable de futurs changements qui pourraient être apportés aux lois régissant l'attribution de diplômes aux enseignantes et aux enseignants. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Registrariat
Université de Saint-Boniface
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204.237.1818, poste 408

Les étudiantes et étudiants ne sont pas tenus de divulguer leur casier judiciaire découlant de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, même s'ils ont maintenant atteint l'âge adulte. Cependant, si la Section des brevets du ministère de l'Éducation et de la Formation prend connaissance d'un casier judiciaire obtenu avant l'âge adulte qui soulève des questions quant à la sécurité et au bien-être des enfants et du personnel de l'école, cette information peut devenir pertinente lors de l'obtention d'un diplôme.

**Veillez remplir le formulaire à la page suivante et le faire parvenir à l'adresse indiquée.
Gardez cette feuille au cas où vous voudriez la consulter à l'avenir.**

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Formulaire d'autodéclaration d'un casier judiciaire adulte ou d'enregistrement au registre
concernant les mauvais traitements

Nom : _____ N° étudiant : _____
 Nom de famille *Prénom(s)*

Autre(s) nom(s) que vous auriez utilisé(s) à d'autres fins : _____

Adresse : _____
 Numéro et rue

_____ Ville Province Code postal

AUTODÉCLARATION

Si vous êtes à l'avenir accusé de quelle qu'infraction que ce soit conformément au *Code criminel*, à la *Loi sur les stupéfiants* ou à la *Loi sur les aliments et drogues* et que vous en êtes subséquemment déclaré coupable, vous êtes tenu de soumettre un nouveau formulaire d'auto déclaration au registraire de l'USB. Quiconque ne respecte pas cette consigne pourrait se faire expulser de son programme d'études.

Si vous répondez « oui » à la question 1, 2 ou 3, veuillez donner une explication dans l'espace prévu au verso de ce formulaire :

1. Avez-vous déjà été accusé d'une infraction en vertu du *Code criminel*, de la *Loi sur les stupéfiants* ou de la *Loi sur les aliments et drogues*? Oui ☐ Non ☐
2. Avez-vous déjà été déclaré coupable d'une infraction en vertu du *Code criminel*, de la *Loi sur les stupéfiants* ou de la *Loi sur les aliments et drogues* qui n'a pas été réhabilitée (obtention d'un pardon)? Oui ☐ Non ☐
3. Est-ce que votre nom figure sur le registre concernant les mauvais traitements? Oui ☐ Non ☐
4. Je comprends que le Comité de vérification du casier judiciaire pourrait exiger que je resoumette une vérification de mon casier judiciaire à condition qu'il y ait une raison valable.

Date	Signature de l'étudiante ou de l'étudiant
------	---

Si une personne signe une autodéclaration de ses antécédents judiciaires, cela ne signifie pas nécessairement qu'elle sera expulsée de son programme d'études. Cependant, les personnes faisant une demande d'admission à la Faculté d'éducation et les finissantes et finissants de cette dernière dont les condamnations criminelles indiquent qu'elles pourraient **constituer un danger à la sécurité et au bien-être des enfants et du personnel de l'école** se verront refuser leur admission ou leur diplôme, selon le cas.

Si vous avez répondu « oui » à la question 1 ou 2 ci-dessus, veuillez préciser au verso de ce formulaire l'endroit et la date où ces infractions ont eu lieu, la nature des infractions et de la condamnation (y compris les séjours en prison, la probation, le travail communautaire, etc.). Assurez-vous d'indiquer si vous continuez toujours à répondre aux exigences de votre condamnation et, le cas échéant, la date à laquelle vous serez libéré de vos obligations. On vous demande également d'inclure toute autre information pertinente qui aiderait le Comité à étudier votre demande. Par exemple, vous pouvez faire des remarques sur la façon dont cette présente situation vous a incité à faire carrière dans le domaine choisi.

Après avoir rempli ce formulaire (y compris le verso, le cas échéant), veuillez le faire parvenir au registraire de l'Université de Saint-Boniface.

This image shows a full page of blank white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a template for writing or drawing. There are no margins, text, or other markings present.

Rapport du recteur – avril 2019

Annnonce du budget de la Province du Manitoba (7 mars)

En compagnie des présidents des établissements postsecondaires du Manitoba, j'ai pris part à la présentation du budget provincial 2019-2020 au Palais législatif. Suite à cette annonce, l'Université recevra une lettre nous fournissant plus de détails sur le financement de nos activités académiques et administratives.

Présentation sur la santé mentale et les comportements à risque des étudiantes et étudiants (12 mars)

Une étude sur la santé mentale et les comportements à risque des étudiantes et étudiants est présentement en cours à l'USB. Les chercheurs, Danielle de Moissac, Stéfan Delaquis et Christian Perron, pouvaient compter sur la participation de plus de 500 étudiants au sondage administré en novembre 2018. Cette équipe de recherche considère la mobilisation des connaissances comme partie intégrale de ce projet de recherche. Elle a déjà organisé des forums de discussion avec les étudiants, les professeurs et les membres du personnel affectés aux services aux étudiants au cours de l'hiver 2019. Le 12 mars, elle a partagé les résultats du sondage avec les membres de l'équipe de direction. La présentation a été suivie d'une période de discussion.

Rencontre des présidents des établissements postsecondaires manitobains (14 mars)

Les échanges ont porté sur les thèmes suivants : réaction au budget provincial annoncé le 7 mars, projets de collaboration, contenu du document Horizon Manitoba portant sur la contribution des établissements postsecondaires à l'essor économique de la Province, Campus Manitoba, rencontre éventuelle avec les représentants du Conseil d'entreprise Manitoba (Business Council Manitoba). Les présidents ont participé à une réunion autour des objectifs du projet pilote sur les données concernant les étudiants. Cette réunion a eu lieu le 26 mars. Par ailleurs, le vice-président de l'administration et des finances, accompagné du directeur des Services aux étudiants, ont pris part à une réunion similaire ayant pour objectif les objectifs, défis et enjeux des établissements postsecondaires en matière de l'éducation internationale. Les discussions ont traité, entre autres, des stratégies de recrutement international, de la mobilité des étudiantes et étudiants domestiques, de partenariats et des voies à l'immigration.

Réunion des établissements membres du CNFS et de l'ACUFC, Ottawa (19 mars)

Les thèmes de la réunion du Comité de santé : présentation de Madame Nathalie Valdes du Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Santé Canada; résolution du Comité Santé au Conseil d'administration de l'ACUFC d'accueillir les cinq nouveaux membres au sein de la Consortium nationale de formation en santé. Les thèmes traités lors de la réunion de l'ACUFC : dossier des IRSC; nouveaux membres du CNFS; vision de Santé Canada; rapport de la directrice générale; politique publique; planification stratégique.

Le banquet des Rouges (28 mars)

Le banquet annuel des équipes de Rouges a permis de rendre hommage aux athlètes et aux entraîneurs de l'Université. Rappelons que notre équipe futsal féminine a remporté le championnat de Conférences athlétiques des collèges du Manitoba. Comme l'a signalé Christian Perron,

directeur des Services aux étudiants, « cette victoire est le fruit d'un engagement continu des athlètes, des entraîneurs, de l'équipe de soutien et de tout l'USB envers l'essor des équipes sportives au sein de la vie étudiante sur le campus et ailleurs ». Trois de nos entraîneurs, Evan Turenne (volleyball féminin), Guy Bourgeois (volleyball masculin) et Justin Légaré (futsal féminin) ont été nommés « entraîneur de l'année » par la CACM.

Revue du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année au Manitoba (2 avril)

Dans le cadre de la revue complète du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année au Manitoba, la Commission scolaire franco-manitobaine déposera un mémoire. L'Université et d'autres organismes francophones sont appelés à appuyer le document soumis. Une première rencontre des représentants des organismes a eu lieu le 2 avril à Lorette.

Journée de réflexion sur la gouvernance des établissements postsecondaire (15 avril)

Les membres des bureaux des gouverneurs des établissements postsecondaires ont été invités à participer à une journée de réflexion portant sur les enjeux et les défis de la gouvernance. Les exposés des experts ont été suivis par la présentation de M. Grant Doak, sous-ministre de l'Éducation et de la Formation. Celui-ci a mis en relief les objectifs principaux du gouvernement en matière d'éducation postsecondaire.

Rencontres et représentations de l'Université

Réunion du Comité de travail pour la planification stratégique (8 mars); réunion autour du projet entreprise sociale (13 mars); réunion des membres du Conseil consultatif de l'Ordre du Manitoba (15 mars); conférence-déjeuner à Ottawa : *La modernisation de Loi sur les langues officielles - Voir clair pour l'avenir du pays* (19 mars); rencontre des Partenaires en éducation francophone (21 mars); rencontre avec le président de *Red River College* (25 mars); rencontre du Conseil d'administration de l'Hôpital de Saint-Boniface (25 mars); signature officielle de la Déclaration d'Ottawa *Pour une francophonie en santé* à l'Hôpital de Saint-Boniface (25 mars); rencontre du Comité de gouvernance de l'Hôpital de Saint-Boniface (27 mars); lancement des livres de Paul Morris et de Denis Gagnon (28 mars); participation à la Journée du savoir (5 avril); CCFSB diner rencontre (17 avril); participation la Foire annuelle de la Division scolaire Rivière Seine (24 avril); réunion autour du projet de l'entreprise sociale (24 avril).

**Rapport de la Faculté d'éducation et des études professionnelles (FÉÉP)
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface (USB) le 25 avril 2019**

Affaires décanales

- La FÉÉP a tenu sa réunion du Conseil de direction (COD) le 30 janvier 2019. La prochaine réunion est prévue le 23 mai 2019.
- De nombreuses propositions de la part de la FÉÉP ont été soumises à l'intention des membres du CECF en vue de la réunion du 3 mai 2019. Les changements comprennent l'ajout d'un cours à l'École de traduction, la suppression de trois (3) cours et l'ajout de trois (3) cours à la Faculté d'éducation ainsi que l'ajout d'information portant sur le profil linguistique en anglais à l'Annuaire. L'ajout de préalables ainsi que de notes minimales aux cours à l'École d'administration des affaires figure également à la liste de propositions.
- Le processus d'admission 2019-2020 aux programmes du baccalauréat en éducation et au baccalauréat en travail social va de bon train. Des professeures et professeurs des deux programmes entreprennent le travail en ce sens et les résultats nous seront communiqués dans un avenir rapproché. Quatorze (14) candidates et candidats ont déposé une demande d'admission au programme du baccalauréat en travail social pour l'année universitaire 2019-2020 et 108 candidates et candidats ont fait de même au baccalauréat en éducation.
- La Faculté d'éducation offrira un Institut d'été du 1^{er} au 5 juillet 2019 ayant comme thèmes les stratégies inclusives pour la gestion des troubles du comportement. L'Institut sera facilité par M. Vincent Bernier, enseignant au secondaire de formation et actuellement doctorant en psychopédagogie à l'Université Laval. Associé à la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence et membre du Laboratoire international sur l'inclusion scolaire, ses intérêts de recherche portent sur la prévention et la gestion des comportements difficiles, les pratiques de gestion de classe ainsi que les perceptions des élèves présentant des troubles de comportement. Il s'intéresse notamment à l'inclusion et à l'expérience scolaire de ces élèves, au développement du sentiment d'efficacité collective du personnel éducatif ainsi qu'aux conditions d'efficacité des effets d'activités de formation-accompagnement déployées en milieu scolaire.
- L'École de travail social conjointement avec le CNFS organise l'Institut d'été sur l'offre active et les pratiques collaboratives en santé du 6 au 10 mai 2019 à l'USB. Danielle de Moissac et Florette Giasson se sont chargées de mettre sur pied cette initiative éducative fort intéressante et pertinente.

- Les membres du Comité de sélection pour le poste de professeure ou de professeur en marketing à l'École d'administration des affaires se sont rencontrés les 4 et 11 avril afin de discuter des candidatures reçues. Le processus d'embauche se poursuivra et des entrevues et présentations seront organisées.
- Le programme du diplôme postbaccalauréat en éducation (DPBE) fait l'objet d'une évaluation de programme. Michael Dickman (Université de Saint-Boniface, évaluateur interne), Marie-Françoise Legendre (Université Laval, évaluatrice externe) et Sylvie Roy (Université de Calgary, évaluatrice externe) ont généreusement accepté de participer au comité chargé d'évaluer le DPBE. À cet égard, l'autoévaluation relative au programme leur a été envoyée et la visite des lieux se déroulera par la suite.
- Carmen Roberge a accompagné l'équipe de l'USB aux XIV^e Jeux de la traduction qui ont eu lieu du 8 au 10 mars 2019 au Collège Glendon de l'Université York. Composée de Cynthia Brais, Racky Diallo, Anne-Marie-Kniehl, Sydney Letkeman, Louise Murtagh et Pascale Salvatore, l'équipe a récolté les trois mentions suivantes: 1^{re} place, épreuve de traduction audiovisuelle vers l'anglais; 2^e place, épreuve de publicité vers l'anglais, 3^e place, traduction de chanson vers l'anglais.
- Carmen Roberge s'est rendue à Trois-Rivières, le 28 mars 2019, en tant qu'évaluatrice externe du programme de baccalauréat en traduction de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- La Faculté d'éducation a reconnu l'expertise et les contributions importantes de la part des coopérantes et coopérants qui encadrent nos stagiaires lors de leur stage pratique en milieu scolaire. La soirée de reconnaissance (vin et fromage) a eu lieu le 12 mars 2019. Un grand merci à nos partenaires du milieu scolaire manitobain.
- La Journée du Savoir de l'ACFAS-Manitoba et la journée des finissantes et finissants de l'École d'administration des affaires de l'Université de Saint-Boniface ont eu lieu le vendredi 5 avril 2019. L'USB a eu le plaisir d'accueillir M. Brahim Boudarbat, professeur titulaire de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal qui dirige l'Observatoire de la Francophonie économique depuis 2018. Il est spécialiste des questions liées à l'immigration, à l'éducation postsecondaire, aux inégalités de revenu et aux conditions de travail des Canadiens. De nombreux étudiantes et étudiants de divers programmes ont eu l'occasion de présenter leurs travaux et projets de recherche. Les membres du Comité organisateur méritent nos chaleureux remerciements pour une journée stimulante.

Activités de recherche des professeures et professeurs

- Laura Sims a publié l'article « Inspirée face aux défis: l'expérience d'une professeure non autochtone en lien avec l'intégration des perspectives

autochtones dans la formation des enseignants en contexte minoritaire francophone manitobain » dans la revue *Cahiers franco-canadiens de l'ouest* 31(1) pp. 89 - 108. Le lancement de cette revue a eu lieu le 12 avril 2019 à l'USB et lors du lancement, la professeure Sims a présenté un aperçu de son article.

- Laura Sims, en collaboration avec Hilary Inwood (OISE), Susan Gerofsky (UBC) et Paul Elliot (Trent University), a présenté la communication « *Multimodal approaches to environmental learning in preservice teacher education* » le 7 avril 2019 dans le cadre de la session intitulée « Climate change & critical science agency: Is "knowing" enough? » dans le cadre de la conférence annuelle du American Educational Research Association (du 5 au 9 avril 2019) à Toronto.
- Laura Sims, en collaboration avec Maurice Digiuseppe, Doug Karrow, Rick Kool, Patrick Howard, Emily Lin, Paul Elliot, et Rob Vanwynsberghe, a présenté la communication « *Assessing the state of Canadian environmental sustainability education in teacher education in a post-truth era* », le 5 avril 2019, dans le cadre de la session intitulée « Assemblage thinking and the mobilization of ESD within a Canadian province » à la conférence annuelle du American Educational Research Association (AERA) (du 5 au 9 avril 2019) à Toronto.
- Le 19 mars dernier, Marie-Élaine Desmarais a prononcé une conférence grand public à la Haute école pédagogique de Vaud à Lausanne en Suisse intitulée *La pédagogie universelle : une piste pour répondre à la diversité*.
- En collaboration avec Nadia Rousseau et Brigitte Stanké, Marie-Élaine Desmarais a soumis deux articles scientifiques issus de sa thèse doctorale. Le premier, qui s'intitule *L'appropriation des principes de flexibilité de la pédagogie universelle : une étude de cas en contexte universitaire québécois*, a été soumise à la Revue des sciences de l'éducation de McGill. Le second a été soumis à la Revue canadienne de l'éducation et se titre *La mise en œuvre des principes de flexibilité de la pédagogie universelle : une étude de cas en contexte universitaire québécois*.
- Halimatou Ba a fait une présentation le lundi 21 janvier 2019 dans le cadre de la rencontre annuelle du Réseau immigration francophone RIF – Manitoba. Le titre de la présentation était l'intégration professionnelle réussie des immigrantes appartenant à la minorité visible : le cas des immigrantes africaines francophones à Winnipeg.
- Gail Cormier a publié un article intitulé « Les accents et l'insécurité linguistique » dans le Journal de l'immersion, volume 41, numéro 1.

Autres activités

- Athalie Arnal, directrice des ressources humaines et Stéfán Delaquis, doyen de la Faculté d'éducation, ont participé à la conférence du *Western Association of Deans of Education* à Courtenay, C.-B. le 28 février et le 1^{er} mars 2019. Les directrices de trois universités manitobaines (UM, BU et USB) ont facilité les ateliers dont le thème de la conférence portait sur divers sujets relatifs aux ressources humaines. Entre autres, les évaluations des rapports annuels, les accommodements médicaux et les discussions difficiles ont été abordés lors de la conférence.
- Le doyen a assisté à une rencontre relative à la planification stratégique de la *Faculty of Education*, à l'Université du Manitoba, le 7 mars 2019.
- Stéfán Delaquis a participé à une réunion de la *Manitoba Association of School Superintendents* (MASS) et le Council of Deans and Directors of Education in Manitoba (CODDEM) le 13 mars. Divers sujets tels que la pénurie d'enseignantes et d'enseignants et la commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année ont été abordés par les participantes et participants.
- Le doyen a participé, en tant que membre du Comité organisateur, à la réunion de la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur (SAPES) / *Society for Teaching and Learning in Higher Education (STLHE)* le 27 mars 2019.
- Le doyen a assisté à la cérémonie de la levée du drapeau de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) à l'hôtel de ville le 22 mars 2019.
- Aileen Clark, Florette Giasson et Stéfán Delaquis ont rencontré Rénald Rémillard, directeur général du Centre canadien de français juridique, le lundi 15 avril afin de discuter d'une initiative portant sur l'éducation juridique communautaire et la sensibilisation sociale en lien avec le harcèlement sexuel en milieu de travail.

Le présent rapport fournit un survol des activités et des dossiers qui ont été traités par l'École technique et professionnelle depuis le dernier rapport au Sénat.

- Participation au conseil d'administration du Consortium national de développement de ressources pédagogiques en français (7 février 2019)
- Participation de l'École technique et professionnelle au Symposium des carrières Rotary (11 – 13 mars)
- Discussions avec la FEEP au sujet d'une entente d'articulation pour les diplômés du diplôme en administration des affaires qui souhaitent poursuivre des études au baccalauréat en administration des affaires
- Participation aux consultations sur le plan stratégique de recrutement (13 février 2019)
- Participation à deux dîners de la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface (14 février et 20 mars 2019)
- Participation à une rencontre du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Saint-Boniface
- Participation à de multiples rencontres du comité tripartite CDEM-FPM-USB sur la jeune enfance pour l'élaboration d'un plan entrepreneurial pour les services de garde et participation à deux avant-midis de consultations (23 et 26 mars 2019)
- Participation à une consultation organisée par la DSFM sur le Camp Moose Lake (20 février 2019)
- Participation à un atelier sur l'inventaire du développement des compétences interculturelles (19 février 2019)
- Rencontre avec la FPM et le CDEM pour discuter d'un projet de formation des aides des services à jeune enfance (11 mars)
- Accueil d'un arrêt de la Grande tournée économique (20 mars 2019)
- Participation à la soirée sur la francophonie (4 avril 2019) dans le cadre du 50^e de la SFM
- Participation à journée du Savoir (5 avril)
- Tenue d'un conseil de direction (14 mars 2019)
- Tenue d'un conseil pédagogique (22 mars 2019)
- Participation au comité consultatif sur la mobilité étudiante (9 avril 2019)
- Participation au comité de mérite (12 avril 2019)

La directrice,



Mélanie Cwikla

**Proposition émanant du Conseil pédagogique de l'École technique et professionnelle
tenu le 22 mars 2019**

- 1) Que le Sénat recommande au Bureau des gouverneurs l'abandon du programme informatique en date du 31 juillet 2019.

Information

- En mai 2018, un comité d'évaluation externe constitué selon la *Politique sur l'évaluation des programmes d'études* concluait que le Diplôme en informatique était inadéquat et qu'il requerrait une révision ou une restructuration majeure (paragraphe 3.6.2 de la Politique).
- Le 7 juin 2018, les professeurs du programme ont reçu une copie de l'évaluation et rencontré la direction pour discuter des étapes de suivi prévues à l'article 3.7 de la Politique. Un plan d'action répondant aux recommandations a été exigé avec une échéance du 12 octobre 2018.
- Le 28 juin 2018, le Sénat en faveur de la suspension des admissions pour septembre 2018.
- Un premier plan d'action a été soumis le 17 octobre 2018 et ce plan a été mis à jour à quelques reprises avec une version finale présentée à direction le 4 décembre 2018.
- La direction a recommandé au vice-recteur de procéder avec l'une des actions présentées dans le plan, soit l'embauche d'un consultant à qui l'on confiera la tâche de bâtir un programme répondant aux recommandations.
- Les admissions n'ont pas été réouvertes pour septembre 2019 et tous les étudiants actuels devraient obtenir leur diplôme en juin 2019.
- Le 11 mars 2019, la direction a rencontré les professeurs pour les informer de son intention de recommander au Conseil de direction l'abandon du programme informatique à la fin de la présente année académique.
- Le 14 mars 2019, le Conseil de direction a voté, à 5 contre 1, en faveur de la recommandation suivante :

Que le Conseil de direction de l'ETP recommande au CPETP l'abandon du programme informatique en date du 31 juillet 2019.

- Le 22 mars 2019, le Conseil pédagogique a voté, à 13 contre 5, en faveur de la recommandation suivante :

Que le Conseil pédagogique de l'ETP recommande au Sénat l'abandon du programme informatique en date du 31 juillet 2019.

**Rapport de l'École des sciences infirmières et des études de la santé
pour la période du 1^{er} mars au 17 avril 2019
soumis au Sénat de l'Université de Saint-Boniface**

Programmes

- Lors de sa réunion du 8 mars, le Conseil de l'OIIM a accordé une approbation maximale de 5 ans au programme de baccalauréat en sciences infirmières.
- La visite de l'équipe d'évaluation pour le Bureau d'agrément de l'ACESI (BAA) s'est déroulée du 27 au 30 novembre 2018. Lors de sa réunion du 25 janvier 2018, le BAA a accordé à l'unité d'enseignement (ESIES) un agrément de cinq ans assorti de 15 recommandations. En ce qui concerne le programme de baccalauréat, il a obtenu un agrément de cinq ans avec cinq recommandations. Un suivi serré doit être effectué relativement aux 20 recommandations et trois rapports d'étape faisant état des progrès dans l'atteinte des normes sont attendus par le BAA (15 décembre 2019, 15 décembre 2020 et 15 décembre 2021). Le premier rapport devra fournir un compte-rendu des actions prises pour pallier aux lacunes exprimées dans quatre recommandations. Le deuxième rapport devra s'attarder aux actions prises en regard des autres sept recommandations. Finalement, le troisième rapport fera état des progrès vis-à-vis cinq autres recommandations. Lors du prochain examen d'agrément, prévu en 2024, l'École devra avoir démontré sa progression vers l'atteinte des normes en ce qui concerne quatre recommandations touchant la norme relative à l'avancement des connaissances.
- Des rencontres d'évaluation continue ont été réalisées auprès des étudiantes des deux cohortes du programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires. Quant aux quatre cohortes du programme de Baccalauréat, les étudiantes et étudiants de deux des quatre cohortes ont été rencontrés. Une rencontre est prévue auprès des finissantes et finissants de quatrième année à leur retour du stage de consolidation le 5 juin.
- Le 27 mars, les étudiantes et étudiants de 3^e année du Baccalauréat en sciences infirmières ont produit une séance publique d'affiches présentant la démarche scientifique reliée à leurs projets en santé communautaire.

Ressources humaines

- Les charges individuelles pour l'année 2019-2020 ont été attribuées.

Réunions

- Comité des simulations, 21 mars;
- Comité ad hoc pour l'organisation de la première cérémonie d'assermentation et de remise d'épinglette, 2 et 15 avril;
- Comité de communication et recrutement, 26 mars;
- Conseil pédagogique et Comité d'admission au programme de baccalauréat, 4 avril;
- Comité de direction et Comité de sélection de la bourse nationale du CNFS, 16 avril.

Collaborations externes

- Avec le Collège Red River concernant
 - le partage d'informations sur les charges de travail de nos écoles respectives;
 - l'organisation conjointe d'un atelier sur le débriefing pour un apprentissage significatif (Debriefing for Meaningfull Learning).

Rapport DEP/SPL – avril 2019
Présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

AXE 1

Environnement de choix pour des études postsecondaires en français

- Le nombre d'inscriptions en espagnol est à la hausse ce printemps. Toutefois, à l'exception des cours CLIC pour immigrants, le nombre d'inscriptions aux cours de français à la DEP est légèrement à la baisse par rapport à celui du printemps dernier pour la session de printemps qui a commencé en avril.

	Printemps 2019	Printemps 2018	Printemps 2017
Español	75	62	60
PFL ₂	19	23	12
Perfectionnement	15	15	12
Français oral	144	161	155
Le français en milieu de santé	59	64	72
CLIC (Cours de langue pour immigrants au Canada)	30	22*	20

*À la demande du ministère d'IRCC, la DEP a entamé la session printemps de CLIC à 110 % de capacité afin de compenser les désistements en cours de session dans les cours aux immigrants.

Plusieurs contrats externes ont été négociés au cours de mars et avril. La DEP offre 6 cours dans les divisions scolaires (environ 40 apprenants), 2 cours avec le Worker's Compensation Board (12 apprenants) et 3 cours à la Monnaie Royal (26 apprenants).

Enfin, le programme Mini-FIT accueillera 29 apprenants ce printemps.

Service de perfectionnement linguistique

- Prolongation du poste d'adjointe à terme au SPL jusqu'en juin 2019. Il s'agit du poste permanent qui a été affiché à terme après le départ de l'adjointe en septembre 2018.

Faculté d'éducation USB – demandes d'admission pour l'automne 2018

- Il y a eu 4 ateliers préparatoires (du lundi 11 février au jeudi 14 février)
- 98 étudiants qui demandaient l'admission ont passé les épreuves du TMFÉ et 98 ont passé le test d'expression orale.

Faculté d'éducation USB – étudiants déjà inscrits à la Faculté

- TMFÉ
 - 11 étudiants étaient inscrits à la séance de reprise du mardi 19 mars 2019
- Entrevues
 - 4 personnes se sont inscrites jusqu'à présent pour le test d'expression orale (en cours)

Faculté d'éducation UM et UW, test EASI (Évaluation d'admissibilité des stages en immersion). À noter que l'inscription et le paiement se font maintenant via le web.

- 18 entrevues à l'Université du Manitoba; 7 entrevues à l'Université du Winnipeg; 1 entrevue pour les 2 universités. La séance de correction de la partie écrite est prévue le mardi 16 avril.

AXE 3

Gestion stratégique du recrutement

- Cette année, la DEP, en partenariat avec le Bureau de recrutement, a offert à nouveau Étudiant d'un jour. Les jeunes se sont inscrits à une des huit journées où on leur proposait quatre heures de formation non créditée dans divers cours universitaires et collégiaux. Au final, 88 élèves comparativement à 113 l'année précédente se sont inscrits à cette activité.
- La DEP a reçu 178 jeunes au programme *Camplus sur campus printemps* pendant la semaine de relâche en mars. Le nombre d'inscriptions était moins élevé l'an dernier (117 inscriptions) du fait qu'il y avait seulement quatre jours de camps plutôt que cinq (en raison du jour férié).

AXE 4

Engagement et communauté

- La DEP a accueilli 10 participants à la formation RCR le vendredi 12 avril.
- Ce printemps, la DEP finalise le cours asynchrone en ligne « Communiquer avec assertivité » et souhaite pouvoir mener des projets pilotes au cours des prochains mois.
- La mise sur pied d'un cours de mise à niveau en mathématiques s'est avérée plus difficile que ce qui avait été anticipé en raison des défis liés à l'accessibilité. Le Hub et l'USB ont trouvé une solution à ces défis avec le logiciel Desmos. Toutefois, cela a ralenti considérablement le travail, qui se poursuivra désormais plus aisément au cours des prochains mois.
- La DEP a soumis une série de projets dans le cadre de l'Appel de proposition nationale 2019. Un financement éventuel couvrirait la période de 2020 à 2025.
- La DEP est en pourparlers avec la société Roquette visant à explorer la possibilité d'offrir des formations continues aux employés.

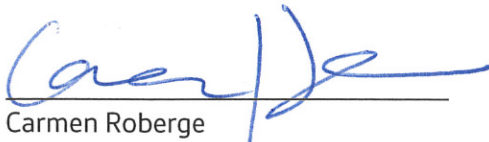
Aileen Clark, directrice de la DEP du SPL
Soumis au Sénat de l'USB le 17 avril 2019

Rapport du comité d'appel au Sénat

Le 25 avril 2019

Le comité d'appel s'est réuni le 8 avril 2019 afin d'entendre un appel provenant d'une étudiante du baccalauréat en administration des affaires de la Faculté d'éducation et des études professionnelles en lien avec une allégation de violation au *Règlement sur la malhonnêteté relative aux études* pour cas de plagiat.

L'appel a été rejeté.



Carmen Roberge
Présidente du comité d'appel

**Rapport du Comité de mérite
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Le 25 avril 2019**

- Les membres du Comité de mérite se sont réunis le 12 avril 2019.
- Une candidature pour le diplôme honorifique de l'Université de Saint-Boniface a été proposée aux membres du Comité de mérite pour examen. Une étude du dossier et des délibérations ont eu lieu et les membres du comité ont voté en faveur d'attribuer le diplôme honorifique à la personne candidate à la collation des grades de l'Université de Saint-Boniface en juin 2019. Cette candidature sera acheminée aux membres du Sénat pour examen.

Stéfan Delaquis
Président du Comité de mérite

**Rapport du BG au Sénat
Le 25 avril 2019**

Rencontre du BG du 26 mars 2019

Compte rendu financier

Le compte rendu financier au 31 décembre 2018 a été présenté au comité de finances et d'audit.

Polices d'assurances

Un survol des diverses polices d'assurance détenues par l'Université de Saint-Boniface et les changements significatifs a été présenté au comité de finances et d'audit.

Transition des normes comptables

Lucile Griffiths a présenté aux membres du comité de finances et d'audit une mise à jour par rapport à la transition des normes comptables qui portait sur les points suivants :

- le contexte;
- la date de transition;
- les incidences sur les états financiers;
- les prochaines étapes.

Centre de services spécialisés de réception et d'expédition – rapport financier final

Lucile Griffiths a présenté aux membres du comité de finances et d'audit la revue finale et les résultats financiers en lien avec le projet de construction du centre de services spécialisés de réception et d'expédition.

Contrôles financiers internes

L'ensemble de contrôles internes de l'USB couvre des domaines variés de gestion et inclut des éléments tels que ses ressources, ses systèmes, ses processus, sa culture, sa structure et ses tâches qui, pris dans leur ensemble, soutiennent les personnes dans la gestion des risques afin d'atteindre ses objectifs.

Lucile Griffiths a présenté aux membres du comité de finances et d'audit le Rapport sommaire sur les contrôles internes financiers et les changements apportés aux contrôles principaux depuis mars 2017.

Lettre de la Ville de Winnipeg

Une lettre de la Ville de Winnipeg confirmant que l'édifice principal de l'Université de Saint-Boniface a été ajouté à la liste des ressources historiques a été déposée à titre d'information.

Budget provincial

Le recteur a fait part de sa conversation avec Colleen Kachulak, sous-ministre adjointe du ministère de l'Éducation et de la Formation en lien avec le budget pour l'année à venir. Une rencontre avec Grant Doak, sous-ministre du ministère de l'Éducation et de la Formation, est prévue dans les prochaines semaines.

Politique en matière de violence à caractère sexuel

Les modifications à la *Politique en matière de violence à caractère sexuel* proviennent des recommandations du comité de prévention en violence à caractère sexuel et ont été adoptées par le Bureau des gouverneurs.

Rapport du comité de travail pour la planification stratégique

Le comité exécutif a reçu un rapport qui résume les résultats du travail complété par le Comité de travail pour la planification stratégique. Le comité s'est rencontré le 30 novembre 2018 afin de revoir son mandat et pour préparer l'activité « Fishbowl » qui avait comme but d'entamer les discussions remue-méninges en lien avec les quatre (4) axes stratégiques du plan stratégique de l'Université de Saint-Boniface. Suite à la rencontre du 13 décembre 2018, les activités structurantes ont été mises à jour. Le comité a priorisé les activités structurantes par l'entremise d'un sondage et lors de sa rencontre tenue le 8 mars 2019. Le rapport résume les résultats de cette priorisation.

Les prochaines étapes consistent de recommander les activités structurantes (2019-2020) au Bureau des gouverneurs et ensuite développer un plan d'action pour chaque activité structurante.

Le Bureau des gouverneurs a adopté les activités structurantes 2019-2020.

Lettre de l'AEUSB

Une lettre adressée à René Bouchard, Micheline Lafond et Daniel Lussier, reçue le 8 mars 2019 de la part de l'AEUSB, a été déposée à titre d'information. L'AEUSB demande de prendre en considération leur forte opposition à l'augmentation des frais de scolarité. Un accusé de réception a été envoyé pour leur indiquer que leurs préoccupations seront apportées au comité de finances et d'audit et au comité exécutif. Tous les facteurs budgétaires doivent être considérés avant de prendre une décision.